



05.49.53.32.54
05.49.59.06.66

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
de la VIENNE

MAIRIE DE
86190 BERUGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil dix-sept,

Le vingt-huit septembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune de BERUGES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de M. Olivier KIRCH, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2017

PRESENTS : Messieurs KIRCH Olivier, PETONNET Bernard, MICHELET Sébastien
MONNEREAU Hervé, BONNET Emmanuel, MERIGUET Christian, LATRILLE Jean
François, NOUZILLEAU Dominique, Mesdames MARMIGNON Annick, BARRE Florence
LACOTTE Annie, GUITTET Laurence,

EXCUSES : Mme Any BORDES pouvoir à Christian MERIGUET
Mme Isabelle GUERIN pouvoir à Laurence GUITTET
M. Damien LADIRE pouvoir à Florence BARRE

M. BONNET Emmanuel a été élu secrétaire de séance

OBJET : Location de l'Espace Paul Mullon

Nombre de
membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Monsieur le Maire **RAPPELLE** aux membres du Conseil Municipal que l'Espace Paul Mullon est actuellement proposé à la location sous certaines conditions, aux administrés et aux associations.

Dans le cadre de cette location, la commune met ainsi à disposition la buvette, les sanitaires, le préau et des bâches permettant de fermer ce préau moyennant un coût supplémentaire. Le site est mis à disposition du locataire pour la journée de 8h00 le matin à 8h00 le lendemain matin.

Contrairement à la location de la salle des fêtes, la location de l'espace Paul Mullon n'exige pas actuellement le dépôt d'une caution. Compte tenu du nombre croissant de dégradations constatées, Monsieur le Maire **PROPOSE** de demander une caution d'un montant de 150 € pour chaque location.

Monsieur le Maire **RAPPELLE** les tarifs appliqués :

	Particuliers de la commune	Associations de la commune	Particuliers extérieurs à la commune	Associations extérieures à la commune
ESPACE PAUL MULLON (Buvette+sanitaires+préau) La journée	70€	GRATUIT	120 €	120€
ESPACE PAUL MULLON (Buvette+sanitaires+préau+ BACHES) La journée	100 €	GRATUIT	Pas de location	Pas de location

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** à 150 € le montant de la caution demandée pour chaque location de l'Espace Paul Mullon
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le contrat de location dans ce sens.

Pour extrait conforme

En mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le 17/10/17

Et publication ou
notification du

23/10/17

Le Maire